

## ABONNEMENT.

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Hors du Département.  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

## ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

6 AVRIL 1871.

Combat de Neuilly. — Le mont Valérien tonne. Au rond-point, les mitrailleuses de Versailles balayaient toute l'avenue de Courbevoie. Les fédérés ripostent derrière le pont, à l'abri d'une énorme barricade élevée pendant le siège. Bourgoin, colonel de la Commune, est tué.

On se bat aussi à Châtillon.

Sur le boulevard passent trois gigantesques corbillards, ornés de drapeaux rouges et de couronnes d'immortelles. Ce sont les funérailles des gardes nationaux tués dans les journées des 3, 4 et 5 avril. Des membres de la Commune, ceints de l'écharpe rouge à franges d'or, accompagnent les cercueils. On salue la dépouille de ces insurgés, tombés sans espérance et sans bénédiction.

La persécution religieuse continue. Envahissement de l'église Saint-Sulpice pendant la cérémonie du lavement des pieds. Emotion des fidèles. Ils s'écrient : « — Vous n'aurez pas nos prêtres, tuez-nous plutôt ! »

Deux fédérés se retirent, disant qu'ils ne veulent plus faire une telle besogne.

M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, est prévenu qu'on va l'arrêter. Le vénérable pasteur déclare qu'il ne quittera ni son presbytère ni son église. Rassemblements nombreux, protestations énergiques de la population sur la place Saint-Sulpice.

On brûle la guillotine devant la statue de Voltaire.

Proclamation de la Commune aux départements. Proclamation du Comité central aux habitants de Paris. « Le Comité central a conscience que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde. Vive la République ! Vive la Commune ! » (Suivent les signatures.)

## APOSTATS ET DÉMAGOGUES.

Rien de merveilleux comme la confraternité qui s'établit à l'instant même entre les journalistes impies et communards et les misérables qui font un accroc à la conscience ou un trou à la lune.

Ils fraternisent.

Ils s'embrassent avec allégresse.

Ils ont hâte de faire ménage ensemble et de mettre en commun leurs iniquités et leurs ordures.

C'est ainsi que le *Radical*, le *Siècle* le *Rappel* et toutes les feuilles de province qui reçoivent le mot d'ordre irrégulier et démagogique prennent en main la cause des Moulis et des Junqua, et tirent à boulets rouges sur l'archevêque de Bordeaux.

De quoi s'agit-il, en somme ?

Ces deux prêtres indignes écrivent à l'archevêque une lettre insolente, que les feuilles radicales impriment aussitôt, avec la joie qu'a ressentie le *National*, en publiant la démission de l'ex-vicaire de la Madeleine. Les organes du parti radical et athée (l'un ne va guère sans l'autre) ne sont jamais plus contents que lorsqu'ils espèrent avoir à constater une apostasie, ou, pour le moins, un acte d'indiscipline.

L'archevêque n'avait qu'un parti à prendre, celui de la sévérité. Il a le droit de sévir ; il est non-seulement le supérieur, mais le juge ecclésiastique de M. Junqua et de M. Moulis.

Il use de son droit ; il ordonne à M. Junqua et à M. Moulis de quitter le costume ecclésiastique. Cette décision, motivée sur le scandale occasionné par ces deux prêtres,

leur est signifiée par le commissaire de police des délégations judiciaires. Elle est conforme à la loi, et, dans son acte de signification, le commissaire vise l'article 259 du Code pénal, dont le voici le texte :

« Toute personne qui aura publiquement porté un costume ou un uniforme qui ne lui appartient pas, sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans. »

On voit que l'archevêque de Bordeaux est parfaitement dans son droit. Il y est d'autant mieux que M. Junqua, ayant déclaré qu'il ne veut plus exercer le sacerdoce, est devenu, à certains égards, un laïque. M<sup>re</sup> Donnet a le droit de lui interdire, comme au premier venu, de porter le costume, les insignes d'une corporation à laquelle il ne veut plus appartenir. C'est le cas d'un officier qui voudrait porter son uniforme et les insignes de son grade, après avoir donné sa démission.

La prétention de M. Junqua et de ses nouveaux amis ne supporte donc pas le plus léger examen. Mais fût-elle plus sérieuse, ceux qui la soutiennent n'auraient pas qualité pour la défendre. Qu'importe aux rédacteurs du *Rappel*, du *Siècle*, de la *République française*, du *National* et à leurs complices de province une question de discipline ecclésiastique ? Ils ne sont pas chrétiens et ils s'en vantent. Pour le plus grand nombre de ces écrivains démocrates, l'athéisme est le corollaire indispensable de la République.

Veillez le noter en passant, ils ont la soutane en exécution profonde ; mais jugez de l'aubaine s'ils parviennent à la maintenir sur les épaules de gens qui ne peuvent plus que la déshonorer !

## Dépêches et Nouvelles.

SAUMUR, 5 AVRIL.

On persiste à croire que M. Thiers viendra s'installer à Paris, et, du reste, les préparatifs qui se poursuivent avec une activité fébrile à l'Élysée donnent à ce bruit beaucoup de vraisemblance.

Il y a une commission qui représente l'Assemblée nationale.

Le Président n'oubliera pas, — du moins on l'espère, — qu'il ne peut déménager de Versailles, sans autorisation préalable.

Hier, à une heure, M. le général Ladmirault a reçu au Louvre les états-majors et les officiers du 4<sup>e</sup> corps d'armée et de la division de cavalerie qui viennent de rentrer dans Paris.

Tous les généraux, tous les officiers d'état-major, tous les officiers supérieurs et un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant par bataillon ou batterie avaient été convoqués.

Le gouverneur adressa aux officiers réunis en cercle autour de lui, dans l'un des

salons du nouveau Louvre, quelques paroles énergiques, dont nous regrettons de ne pouvoir donner que le sens. Il leur rappela qu'au mois de mai dernier, ils avaient sauvé Paris, la France, la société tout entière ; mais, ajouta-t-il aussitôt, votre tâche est loin d'être finie.

« Vous allez retrouver des haines farouches, des préjugés odieux, de honteuses provocations. Méprisez les injures, mais soyez impitoyables avec quiconque vous attaquera ; vous avez des armes et vous serez soutenus. »

« Vous aurez peu de loisirs, mettez à profit ceux qu'un service un peu dur vous laissera pour étudier ; il faut que vous soyez instruits ; le gouvernement vous donnera la force et le nombre, vous apporterez l'appui de votre instruction et de votre intelligence à l'œuvre de la régénération sociale. »

Ces paroles, dont nous ne pouvons garantir que le sens, produisirent une impression profonde ; le gouverneur de Paris put se convaincre qu'il avait été compris.

Le conseil municipal de Paris est convoqué en session extraordinaire pour le mercredi 10 avril prochain.

Ses séances alterneront avec celles du conseil général de la Seine qui se réunit à partir du 9 du même mois.

Dans la session qui va s'ouvrir, le conseil municipal s'occupera de la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, des comptes de 1869, qui ne sont pas encore approuvés, enfin d'une nouvelle installation de l'entreprise des pompes funèbres.

L'amiral Tréhouart, le seul amiral de France aujourd'hui en activité de service, vient d'être mandé de Brest à Versailles. Le Président de la République désire prendre son opinion sur la question du désarmement d'une partie de la flotte.

Madrid, 3 avril.

Résultat des élections pour les bureaux de Madrid : l'opposition a obtenu l'avantage dans 93 bureaux et les ministériels dans 7.

Un supplément de l'*Impartial* dit que l'opposition est victorieuse dans tous les bureaux de Guadalajara.

Versailles, 4 avril.

M. Thiers arrivé ce matin à Paris, à onze heures, en est reparti à quatre, après avoir rendu visite aux ministères de l'intérieur et de la guerre.

Il était accompagné de M. de Salignac-Fénélon, capitaine d'état-major, son aide-de-camp.

Il y a SON AIDE-DE-CAMP en toutes lettres.

Le bruit court à Versailles que l'emprunt de 1 milliard sera lancé au mois de juillet prochain, immédiatement après la discussion des impôts reportés au budget de 1873.

*Paris-Journal* et le *Figaro* publient un procès-verbal signé du comte de Strada et de M. Lejeune, duquel il résulte que : 1<sup>o</sup> M. Ossude a chargé ces messieurs d'exiger de J. Ferry, soit une rétractation, soit une réparation par les armes pour le terme de *déposition mensongère* appliqué par M. J. Ferry à la déposition de M. Ossude devant la commission du 18 mars. 2<sup>o</sup> MM. Langlois et Lunel, délégués de M. Jules Ferry, après en avoir référé à celui-ci, ont rapporté une réponse écrite par laquelle M. Jules Ferry, d'accord avec les témoins, refuse de se rétracter ou de se battre.

L'article intitulé *le Crime du 19 janvier*, lu à la cour d'assises par M. Grandperret, n'est pas de M. Henri de Pène ; l'auteur est M. Schnerb, aujourd'hui rédacteur du *XIX<sup>e</sup> Siècle*.

Hier, après l'arrêt de la cour qui les condamne à 3,000 fr. d'amende et à un mois de prison, MM. de Villemessant et Vitu ont été reconduits, à leur sortie de la salle d'audience, par un groupe hostile qui les a acablés des plus grossières invectives.

M. de Villemessant surtout était l'objet des libérales injures de ces patriotes.

Le directeur du *Figaro* ne s'est, d'ailleurs, montré que fort peu ému de ces démonstrations, et personne ne s'est avancé quand il a sommé un de ces insulteurs de sortir des rangs, d'assumer la responsabilité directe de son agression.

Cette phalange d'aboyeurs prudents est toujours la même depuis plusieurs années.

C'est elle qui, sous la conduite du fameux avocat Floquet, fit à l'empereur de Russie visitant le Palais-de-Justice la grotesque algarade que chacun connaît. Cette bande se compose des buveurs de chopes les plus en renom du quartier Latin, des journalistes démocrates qui n'ont jamais pu placer leur prose au *Figaro*, et enfin des petits rats du palais que *Figaro* a oublié d'encenser ou s'est permis d'égratigner.

Nous aurons, sans doute, le plaisir de les voir réapparaître, à l'occasion d'un procès tout prochain qui ne laissera pas que de fournir un certain intérêt.

Le prévenu Jules Mottu aura bientôt à rendre compte à la justice de certaine gestion financière que les indiscretions de la salle des Pas-Perdus déclarent passablement fantaisiste. Nous serons curieux de voir si les puritains qui ont poursuivi M. de Villemessant se trouveront sur le passage de l'ex-directeur du *Radical*.

Eh ! mon Dieu ! peut-être s'y trouveront-ils ; mais ce sera sans aucun doute pour apporter leur compliment à M. Jules Mottu, banquier trop hardi, mais républicain de premier choix.



## UN BON BOURGEOIS

..... dans sa maison,  
Le dos au feu, le ventre à table.

Brave homme, c'est possible; honnête homme, je ne dis pas non, — mais égoïste sans vergogne, et toujours prêt à oublier qu'il est contribuable jusqu'à l'exaction et jusqu'au vol inclusivement.

On dévalise son curé... Bah!

Suivant ses instincts et ses traditions, respectueux de la liberté individuelle jusqu'à souffrir qu'on assassine à côté de lui, sans sourciller, il ne se dérange pas. Il reste impassible jusqu'à se rôtir le dos, respectueux de lui-même, qui est son ventre, jusqu'à se donner une indigestion, et laisse aux pompiers de service, dont la pompe est remplie de pétrole, le soin de rétablir l'ordre ou d'éteindre l'incendie.

Le lendemain un autre voleur, encouragé par l'impunité, envahit sa propre maison. Il crie, on le poignarde, on le juggle, on le met sur la paille: personne ne s'émeut et... cela le surprend.

Et le surlendemain il apprend que le voleur du curé et son propre voleur signent un pacte d'alliance qui les unit, au point que ni le curé ni lui-même ne sauraient désigner le premier et véritable auteur de leur ruine. Et le bon bourgeois, sans quitter du dos le feu ni du ventre la table, manifeste une stupéfaction plus profonde encore.

Vous comprenez l'apologue.

La Prusse et l'Italie sont-elles alliées, ou ne le sont-elles pas? Si elles le sont vous savez ce qui vous pend à l'œil, si elles ne le sont pas, elles ne tarderont pas à l'être, grâce à vos honteuses défaillances et à vos courardises.

Qui donc apprendra jamais aux bourgeois de notre pays que tous les malfaiteurs publics sont de même race et de même forme? Qui donc saura leur persuader que tous les attentats procèdent du même mépris pour le droit des autres, du même culte pour les appétits de soi? et que la sagesse proverbiale jugeait les dépravés de toute race comme il convient en édictant cet axiome immoral:

Qui vole un œuf  
Vole un bœuf.

## Correspondance.

Monsieur le Rédacteur,

Les citoyens du *Radical* avaient annoncé, à grands coups de tam-tam, un banquet gras pour le Vendredi-Saint. Ils avaient convié à ces agapes communardes le ban et l'arrière-ban des frères et amis, espérant à coups de cervelas et de saucissons ébranler la base de l'Eglise, et mener à bonne fin une tâche que Voltaire, leur aïeul, et son successeur St-Beuve n'avaient pu accomplir. Leur but avoué est de détruire Dieu qui les gêne, et de le supprimer, rien de plus, rien de moins. Pour des gens d'esprit, ou qui se flattent d'en avoir, c'est bien mal trouvé. Car enfin, citoyens, vous prétendez que Dieu n'existe pas; vous en êtes bien sûrs puisque c'est l'avis de votre chef, Mottu, le grand Mottu. Dès lors pourquoi protester contre Dieu? Pourquoi tant d'acharnement contre un être qui n'existe pas, éclos dans l'imagination de quelque poète en délire, création chimérique d'une grand-mère voulant effrayer ses petit-enfants? (Vous n'êtes pas conséquents avec vous-mêmes, citoyens, ce qui du reste vous importe fort peu. Vous niez l'existence de Dieu, et ce Dieu vous le combattez avec tout ce que vous avez de forces, avec tout ce que vous pouvez emprunter d'esprit, avec tout ce qui vous sert de convic-

tions? Vous n'êtes pas sérieux; vous êtes les Don Quichotte du matérialisme, vrais Matamores et capitaines Fracasse de la secte, qui donnent de grands coups d'épée dans l'eau et luttent contre des moulins à vent.

Ces vaillants raisonneurs ont du reste, cette année, subi un échec complet. Était-ce manque de zèle pour la cause sainte, ou bien plutôt manque de goût pour le veau aux carottes et le saucisson à l'ail? Toujours est-il que nos libres-penseurs avaient une mine fort longue en parcourant des yeux leurs rangs dégarnis. Un indiscret rapporte (faut-il l'en croire) que l'orateur de la bande s'écria: «Nous sommes dix! c'est peu, mais il faut que la valeur remplace le nombre. Je propose donc que chacun mange comme quatre; on inscrira dans nos annales que nous étions quarante.» Ce qui fut dit... aurait été fait; mais il fallait aussi payer comme quatre. Chaque convive fit la grimace et se contenta de sa portion.

Veillez agréer, etc.

RENÉ DU RONCERAY.

Paris, 2 avril 1872.

## Faits et propos du jour.

La *Gazette de Rome* annonce l'arrivée du baron Rondelet, chargé par le ministre de l'instruction publique en France d'une mission auprès du ministère italien.

Quelques journaux parlent, comme d'une chose probable et prochaine, de la convocation du concile œcuménique.

Nous savons de source certaine que, par décision du préfet de la Seine, un impôt va être établi sur les chats. Cet impôt sera de trois francs par tête d'animal.

Demain ou après demain seront affichés des avis à ce sujet.

Toutes les portières de Paris sont dans l'ahurissement. On craint une émeute.

L'*officiel* Tant-Mieux et l'*officiel* Tant-Pis, ou deux notes à la suite l'une de l'autre.

1<sup>re</sup> NOTE.

Le journal le *Figaro*, dans son numéro daté du 31 mars, rend compte d'une prétendue agression dont auraient été victimes, à Lyon, deux cavaliers du 6<sup>e</sup> régiment de dragons. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que ce récit est entièrement inexact.

Allons, tant mieux!

2<sup>me</sup> NOTE.

Hier soir, un officier du 98<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Lyon, se rendant à la caserne pour son service, a été assailli par plusieurs individus. Il fut obligé, pour se défendre, de mettre le sabre à la main et il était parvenu à arrêter un de ses agresseurs, lorsqu'il dut dégainer de nouveau. Par suite des mouvements qu'il faisait pour maintenir son adversaire en respect, ce dernier fut atteint d'un coup de sabre et eut une artère coupée. Une hémorragie s'en suivit qui déterminait la mort peu d'instants après. L'autorité militaire saisie de cette affaire, va lui donner la suite qu'elle comporte.

Ah! diable, tant pis!

L'ancien *Constitutionnel*, de burlesque mémoire, organisait sa rédaction de cette façon-là.

Ces jours-ci, M<sup>me</sup> Thiers est venue chaque soir à l'Élysée.

La présidente, aidée de M. de Marniac, sous-régisseur du palais, tient à surveiller elle-même, les travaux d'installation et d'aménagement, parce que — comme nous l'avons dit hier — son illustre époux viendra y séjourner quelquefois pendant les vacances et donnera des soirées.

Le rez-de-chaussée est terminé comme peinture; on s'occupe en ce moment d'y ins-

taller un ameublement complet tiré du garde-meubles de la Couronne. Quand M<sup>me</sup> Thiers n'est pas satisfaite d'un meuble, elle l'envoie bien vite changer pour un autre.

Et ces meubles ont servi tour à tour à nos rois de France!... Et il y en a qui ne conviennent pas à M<sup>me</sup> Thiers!

Une lettre de Londres nous donne aujourd'hui comme certain que Napoléon III a pu très-facilement contracter un emprunt de 7 millions, et non de 5, comme on l'avait affirmé.

L'opération a été faite par une des maisons les plus considérables de la Cité. Une clause du contrat porte, au profit de Napoléon III, la faculté de porter son emprunt à 15 millions, à condition de prévenir les banquiers trois jours à l'avance.

LE NOUVEAU BOURREAU. — La nomination du nouveau bourreau est signée depuis samedi soir. Le successeur d'Heindreich est son premier aide, M. Boque, qui « pratique » depuis quatorze ans. Dès le matin, le ministère de la justice était assiégé de postulants, dont on peut certainement évaluer le nombre à cinquante. Parmi eux, les deux tiers environ étaient des bourreaux de province; l'autre tiers était composé d'amateurs appartenant exclusivement à la dernière classe de la société; ils ne savaient pas le métier, mais ils se déclaraient pleins de dispositions. Le nouvel exécuteur ne va pas rester longtemps inoccupé: il y a en ce moment, en effet, trois exécutions à faire en province.

M. Boque est un homme de quarante-deux ans, grand et fort, doux en apparence, avec des cheveux châtains et une barbe qui lui encadre la figure. Pas plus qu'Heindreich, il n'est marié. Ses émoluments de premier aide étaient de 2,400 fr.; ils montent à 42,000. On voit que c'est un bel avancement.

Nous empruntons au chroniqueur de la *France* la plaisante anecdote que voici:

On confondait souvent le docteur Michel Lévy, qui vient de mourir, avec le célèbre éditeur.

Rachel, qui connaissait beaucoup ce dernier, l'invite un soir à un whist chez elle. Elle est fort étonnée de voir arriver à sa place le docteur Michel Lévy, qu'elle connaissait fort peu.

Mais se remettant aussitôt:

— Un médecin! Que le whist commence! Il y aura un mort tout de suite!

Pensée d'un membre de l'extrême-droite:

La République est vraiment trop exigeante. Elle nous demande toujours des concessions. Il n'y en a qu'une que je lui accorderais avec plaisir: une concession à perpétuité.

UNE GALANTERIE JUDICIAIRE.

M. Legendre, président des assises, n'a voulu délivrer aucune carte aux dames.

Il faut qu'il ait lu quelque part un petit discours que Timon met dans la bouche d'un autre président, scandalisé de voir le beau sexe envahir la salle d'audience, où se déroulaient les sinistres péripéties d'un procès criminel:

« Mesdames, tant assises que debout, écoutez ce que je vais vous dire: Vous, allez tricoter les chaussettes de messieurs vos fils, ou mettre au bleu les collerettes de mesdemoiselles vos filles; vous, ayez soin que le rôti ne brûle pas; vous, que vos parquets soient cirés proprement; vous, que l'huile

ne manque pas dans vos lampes, ni le sel dans votre soupe; vous, nuancez de fleurs vives les paysages de vos tapis à la man; vous, déployez sur le théâtre l'éventail des grandes coquettes; vous, faites des gammes et vous des entrechats. Allez, mesdame, allez, la jugerie n'a rien à voir avec les grâces, et la cour d'assises n'est point la place de la plus belle moitié du genre humain.

» Huissier, exécutez les ordres de la cour! »

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Mercredi, un accident est arrivé sur la ligne de Tours, à quelques lieues d'Angers, au train de sept heures du matin.

L'essieu de derrière du tender s'est cassé entre la Bohalle et Saint-Mathurin; heureusement, les mécaniciens s'en étant aussitôt aperçus et ayant promptement arrêté le train, l'accident n'a eu aucune gravité. Il en est seulement résulté pour les voyageurs une station de deux heures sur la voie, en attendant l'arrivée d'une locomotive de secours demandée à Angers.

Le 24, vers six heures du soir, des enfants jouaient sur le bord d'un puits, à la Roë, commune de Trélazé.

L'un d'eux tomba dedans, et son cadavre n'a pu être retiré que deux heures après.

Cet enfant, du nom de Jules Vendredi, n'avait que cinq ans et demi.

Les époux Lhomme, cultivateurs, à St-Pierre-du-Regard, obligés d'aller à la foire de Condé-sur-Noireau, avaient confié leur petite fille, âgée de 4 ans, à la garde de leur domestique, Philippe, un enfant de 12 ans.

La petite fille était encore couchée quand ses parents quittèrent la maison; aussitôt après leur départ, elle pria le petit domestique de lui donner des dragées qui se trouvaient sur la cheminée.

Malheureusement au-dessus de cette cheminée se trouvait accroché un fusil.

Philippe l'aperçut et le descendit; puis mettant l'enfant en joue, il lui dit: Je vais te tuer! — La pauvre petite de le prier de ne pas lui faire de mal; mais le coup était parti et l'enfant n'existait plus; la charge lui avait emporté une partie de la tête.

On lit dans le *Journal du Mans*:

La semaine dernière, le sieur Vivier, meunier au village de Tessez, commune de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, revenait du marché de Corron avec une voiture chargée de grains, que conduisait son domestique.

Ce dernier, pris de boisson, se tenait si difficilement sur les jambes, qu'à plusieurs reprises son maître voulut lui prendre les guides et conduire lui-même ses chevaux; mais le domestique s'y était opposé et l'avait même menacé de son fouet.

Le meunier appréhendait un malheur, et il avait raison, car au détour du chemin de Saint-Fraimbault, l'ivrogne tomba sous une des roues de la voiture, et deux heures après il avait cessé de vivre.

On lit dans le *Courrier de Bretagne*:

Ces jours derniers, les époux P., de la commune de St-André, revenaient de la foire, ivres autant l'un que l'autre. Au passage de Montterlot, l'homme tomba dans la rivière; mais il en fut retiré par un batelier, qui le fit passer sur l'autre rive. Sa femme, sans s'occuper de lui, gagna seule son domicile, et le malheureux ivrogne, tout



mouillé, fut trouvé mort de froid le lendemain matin.

Nous apprenons que plusieurs amateurs de notre ville se sont réunis en société, pour donner prochainement un concert au profit de la délivrance du territoire.

Voilà un but vraiment patriotique, et chacun, nous en sommes certain, aura à cœur de s'y associer. En cette circonstance, certes, on verra tous nos concitoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent se donner la main et concourir à cette œuvre toute nationale.

Il est donc inutile de parler de l'attrait que présentera la soirée. Qu'il nous soit permis cependant de dire dès aujourd'hui, que le programme sera composé avec le plus grand soin. Des artistes étrangers et en renom ont déjà promis le concours de leur talent.

Cette entreprise est sous le patronage des principales autorités de notre ville.

Liste des numéros sortis au tirage de la loterie de la Société de St-Vincent-de-Paul :

100, 116, 174, 203, 255, 278, 284, 338, 347, 360, 362, 376, 384, 389, 460, 483, 511, 548, 556, 557, 572, 604, 605, 613, 689, 706, 785, 808, 849, 854, 855, 911, 967, 1,045, 1,075, 1,087, 1,092, 1,126, 1,162, 1,184, 1,223, 1,228, 1,307, 1,353, 1,361, 1,378, 1,385, 1,391, 1,404, 1,411, 1,441, 1,443, 1,475, 1,488, 1,523, 1,603, 1,639, 1,682, 1,733, 1,855, 1,863, 1,892, 1,904, 1,967, 1,969, 2,026, 2,084, 2,088, 2,093, 2,098, 2,182, 2,212, 2,221, 2,223, 2,230, 2,347, 2,413, 2,417, 2,418, 2,425.

## DÉPÊCHES

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Un abominable scandale, qui rappelle ceux de l'église Saint-Laurent et du couvent de Picpus pendant la Commune, vient d'éclater à Carcassonne, à l'instigation des journaux démagogiques. A demain les détails.

M. Léon Delpon, préfet de la Haute-Vienne, est mort mardi soir, d'une fluxion de poitrine. M. Thiers devra pourvoir trois départements, dont les préfets sont récemment décédés.

Ce sont les départements de Vaucluse, de Seine-et-Oise et de la Haute-Vienne. On prépare, du reste, au ministère de l'intérieur, un grand remaniement préfectoral, que la mort de M. Delpon va nécessairement modifier.

On a fait demander de Berlin au gouvernement français si la convention postale qui doit entrer en vigueur le 4<sup>er</sup> mai, pourrait être discutée et votée avant cette date. M. Thiers aurait répondu affirmativement.

5 avril.

Des lettres de Mulhouse nous apprennent qu'une grande manifestation anti-prussienne doit avoir lieu dans cette ville à l'occasion de l'option entre la nationalité française et allemande.

M<sup>me</sup> Thiers était attendue à l'Élysée, aujourd'hui à deux heures.

## Tribunaux.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Le général Trochu contre MM. de Villemessant et Vitu.

AUDIENCE DU LUNDI 4<sup>er</sup> AVRIL.

La curiosité bonapartiste et la pluie qui tombe à verse amènent une recrudescence de curieux.

On annonce la cour, l'audience est ouverte.

M. le président. — La parole est à M<sup>e</sup> Grandperret. (Marques d'attention.)

M<sup>e</sup> Grandperret. — Messieurs de la cour et messieurs les jurés, je viens vous soumettre la défense de M. Vitu. Il se présente devant vous avec une parfaite confiance en votre justice.

La plainte se compose de deux chefs : Le délit de diffamation et le délit d'outrage envers un fonctionnaire public. Le premier chef de prévention peut être susceptible d'un grand débat. Le deuxième ne mérite pas d'arrêter longtemps votre attention. Un outrage ! Lorsque dans un débat où l'on a soulevé les questions les plus redoutables se dresse devant nous l'affaire de Buzenval, on n'a plus le droit de se plaindre d'avoir été outragé ; lorsque nous voyons l'ancien chef du gouvernement du 4 septembre venir dire : Je me plains en ma qualité de fonctionnaire public ! Oh ! alors nous ne comprenons plus ce procès. Lui se plaindre, lorsqu'il a permis la circulation de tant d'écrits cyniques s'attaquant à des personnes dignes de respect, tant d'odieux pamphlets, tant de dessins ignobles desquels se détournent les yeux des honnêtes gens. (Approbation au banc des témoins.)

Le défenseur admet que M. Vitu n'a pas été heureux dans le choix de l'expression *Tropmann*. Il discute ensuite le mot du général Changarnier et rappelle ce qui s'est passé à l'audience. On n'a pas avoué, on n'a pas nié. Quant au maréchal Mac-Mahon qui avait dit de M. Trochu : « C'est un honnête homme, » il s'est borné à dire devant la commission d'enquête : « C'était mon opinion. »

M. Vitu n'a donc écrit que des choses qu'il croyait la vérité et qu'il croit encore être la vérité. Pour moi, je ne reconnais pas à ce débat l'importance que M. Trochu veut bien lui donner. On a dit : C'est un procès entre le général et l'Empire ! Je ne suppose pas que le général Trochu ait la prétention d'élever sa personne jusqu'à une dynastie. (Hilarité au banc des témoins. — Oh ! oh ! au fond de la salle.)

On vous a dit que nous cherchions une tribune ; mais je dirai à mes adversaires : Vous nous prêtez vos propres préoccupations, c'est vous qui en avez besoin, après ce discours, que vous appelez une page d'histoire, et qui a été mis en lambeaux par les dépositions faites à la commission d'enquête.

Ici naturellement l'orateur fait la part belle à l'Empire. C'est le rôle forcé de la défense.

Il affirme que M. Trochu, comme homme public, n'a pas le droit d'être susceptible. Est-ce que M. Thiers n'a pas dit jadis qu'on pouvait tout écrire des hommes politiques et même les livrer au mépris ? Si le Président de la République est aujourd'hui en désaccord avec ce principe, cela ne regarde plus M. Grandperret. On accuse M. Vitu ? Mais d'autres journalistes, M. de Pène entre autres, ont malmené le général Trochu de bien autre façon. Voici dans *Paris-Journal* un article qui a pour titre : *Le Crime du 19 janvier* (il en donne lecture.) A côté de cela les articles de M. Vitu sont à l'eau de rose.

Devant la commission d'enquête M. de Kératry a déposé de la sorte : « Le général Trochu nous répétait sans cesse à l'Hôtel-de-Ville que la défense était impossible et que nous ne pouvions que chicaner l'ennemi. Quand il revenait d'une opération militaire, il disait : « Nous les avons encore bien chicanés. » Il ajoutait que la garde nationale était incapable de livrer bataille en rase campagne.

« C'est égal, lui dit un membre de la défense nationale, l'opinion ne se calmera que lorsqu'il y aura dix mille gardes nationaux par terre. »

L'audience est suspendue pour une demi-heure. Elle est reprise à une heure et quelques minutes.

M<sup>e</sup> Grandperret, continuant sa plaidoirie, examine la carrière militaire du général Trochu. Son avancement a été très-rapide.

Il était chef d'escadrons en 1850 ; en 1851, en sortant des bureaux de la guerre où il était entré en janvier 1852 pendant la période dictatoriale, il devenait colonel. Quelques années après, il était général. Il perd son frère, l'empereur envoie à la veuve 20,000 fr. que le général refuse, mais la veuve obtient un bureau de tabac.

Ainsi le général a marché vite ; lui et sa famille ont reçu les faveurs du gouvernement impérial. Le général n'était donc pas un disgracié comme on s'est plu à le dire.

Philippe II, roi d'Espagne, disait, en parlant d'un homme qui était toujours mécontent, quoiqu'il le comblât de faveurs : « Il veut passer pour martyr, eh bien ! il le sera ! »

Le prince d'Orange disait, dans le même cas, mais sur un autre diapason : « Ah ! il veut passer pour un martyr ; eh bien, je le comblerai pour le faire mentir. » Le gouvernement impérial a suivi cet exemple, et il a eu raison ; oui, il a eu raison, jusqu'au 4 septembre.

Maintenant, messieurs, on a dit que l'Empire avait voulu s'abriter derrière la popularité du général. Non pas ! On le choisit, non parce qu'il est populaire, mais parce que le maréchal Mac-Mahon le déclare honnête homme. Il revient à Paris, mais il

n'y revient pas seul ; il ramène les mobiles de la Seine, après avoir fait de leur retour une condition sine qua non. Il ose dire à l'Assemblée que l'impératrice a fait effacer le nom de l'empereur sur une proclamation qu'il rapportait. Cette imputation a été fort douloureuse à l'impératrice, qui a protesté dans une lettre à la princesse Anna Murat.

Cette phrase de l'impératrice : « Si nous rappelions les princes d'Orléans ! » vous l'avez prise pour un piège. Eh bien ! je vous plains d'avoir compris ainsi. Allez demander à l'amiral Jurien de la Gravière ce qu'il pense du patriotisme de cette noble femme, de cette femme que vous avez vue sur son calvaire et que vous n'avez pas secourue !

C'est là un de ces abandons que l'histoire a rarement à signaler.

Nous voyons le général Trochu gouverneur de Paris pour l'empereur le matin, gouverneur de Paris le soir, pour la République, sans autre intervalle que le temps nécessaire pour briser un trône.

Je ne jugerai pas ce que M. Trochu a fait ou aurait pu faire pour la défense de Paris, si c'est un homme qui a été bienfaisant ou pernicieux ; mais j'ai la confiance que vous ne lui donnerez pas de lettres de crédit devant la postérité. Ce qui ne serait pas juste, c'est que vous condamnerez mon client, que vous avez peut-être oublié (on rit) et qui s'est borné à confirmer ce que d'autres avaient dit avant lui. J'ai confiance en votre justice, et j'espère que vous direz que je ne me suis pas trompé.

M. le président donne ensuite la parole à M<sup>e</sup> Mathieu. Celui-ci déclare que l'éloquent plaidoyer qu'on vient d'entendre a complètement épuisé la défense de M. Vitu.

On annonce que le général Trochu va répondre lui-même à M<sup>e</sup> Grandperret. (Mouvement dans l'auditoire.)

### DISCOURS DU GÉNÉRAL TROCHU.

Le général déclare d'abord que son procès est très-simple. Il ne parlera ni de Tropmann, ni de Dumolard, ni des sycophantes. M. Vitu l'accuse d'avoir été l'auteur et le collaborateur du coup d'Etat, le complice des commissions mixtes, puis d'être devenu l'ennemi de l'empereur, d'avoir démolé l'édifice qu'il avait élevé, et enfin d'avoir organisé la tuerie de Buzenval. Voilà tout le procès.

M. le général Trochu. — Lorsque j'eus connaissance des articles de M. Vitu, j'accourus aussitôt du fond de la Bretagne. J'allai chez M. le maréchal Mac-Mahon, et le soir même j'écrivis à M. le général Changarnier.

J'ai dit au maréchal :

« Voilà des propos plus indignes de vous que de moi, s'il est possible. On assure que vous avez dit à l'empereur, dans une entrevue à laquelle je n'assistais pas : « Je le croyais un honnête homme. »

Le maréchal, qui m'entend, m'a répondu : « Mais j'ai dit que je répondais de vous corps pour corps. »

Plus tard, à la commission d'enquête, on lui fait dire : « Je le croyais un honnête homme. »

Tout cela me fit croire que le maréchal aurait tenu à rectifier cette assertion.

Je ne vous dissimulerai pas que je fis ma démarche dans l'espoir que le maréchal écrirait à ce journal ce qu'il reconnaissait faux.

Ce jour même, j'ai écrit au général Changarnier, qui m'a répondu :

« Cher général,

« ... J'ai conçu pour vous une affectueuse estime, et mon langage à cet égard n'a jamais varié. J'espère que cette lettre vous précèdera à Versailles. »

J'admets que dans les temps où nous sommes, on puisse juger dans un sens après avoir jugé d'une façon toute différente ; mais après cet entretien avec le maréchal, après la lettre du général Changarnier, je devais me rassurer. J'attendais deux lettres de rectification pour le *Figaro*. Elles ne sont pas venues. Voilà pourquoi le procès ; je vous parlerai avec ma loyauté, avec tout mon cœur, et j'espère que ceux qui ne sont pas avec moi y viendront. (Bravo ! — Chut !)

Le général déclare que tout ce qui a été dit au sujet des mobiles est mensonge et calomnie. Cette troupe n'a jamais été auxiliaire des démagogues. L'événement du Bourget a eu lieu contre les intentions de M. Trochu. On lui a laissé ignorer l'importance de ce désastre. Il a porté à l'ordre du jour de l'armée le commandant Baroche qui s'est fait tuer glorieusement. Pas un des bataillons de mobiles n'a démerité. Il tient à le déclarer « comme un hommage à ceux qui sont morts, comme un remerciement à ceux qui ont survécu » (applaudissements.)

Il y a eu un moment où tout s'écroulait autour de moi. Nous mangions du pain où il n'entrait presque plus de farine.

« — Voilà le pain que tu nous fais manger ! » me criaient les femmes, en passant près de moi.

Ce n'est pas tout : après ces horribles misères, j'ai vu courir après les décorations comme à une véritable curée. J'ai eu le douloureux spectacle d'un général en chef qui, après avoir servi gratuitement son pays dans des temps « impossibles, » au moment où son pays venait d'être humilié, ruiné, voit tant d'hommes ne penser plus qu'à être décorés. Ces plaies, je les ai touchées du doigt, et j'ai été affligé de cette décadence.

Au général Schmitz, j'ai voulu donner, à lui, déjà commandeur, la croix de grand-officier ; il a refusé. Le décret a paru, il a obstinément refusé. Il m'a dit ceci : « Je me rattache par des souvenirs de reconnaissance à l'empereur. Je veux consacrer

mes efforts à la défense de Paris, et non pour mon avancement. »

M. Trochu déclare qu'il restera calme, bien que les affirmations de son adversaire aient été violentes. Il est victime d'une conspiration politique. Prévenus, avocats, témoins, il ne voit que le dessus du panier impérialiste. Il a contre lui toute une meute de journaux. On le choisit comme une victime expiatoire, et on veut lui faire porter le poids de toutes les responsabilités de l'Empire.

On s'étonne, continue-t-il, que le gouverneur impérial de la veille se soit trouvé le gouverneur républicain du lendemain. — Mais quelle était la vérité à ce moment ? Qu'on se reporte donc un peu en arrière et qu'on se souvienne. Le grand péril, celui qui remplissait toutes nos âmes, c'était la présence à treize jours de Paris des armées allemandes.

Il s'agissait bien d'empire, il s'agissait bien de république ! Je me rappelle que l'excellent général de Chabaud-Latour passait toutes ses nuits auprès de moi, à concevoir des projets de défense, et ses journées, il les passait aux fortifications. Il faisait les pont-levis, exécutait d'énormes travaux. Voilà à quoi j'étais tout entier.

Et j'aurais dû à ce moment, par des raisons de convenance pour des serments qu'on rappelle mes adversaires... (Oui, oui, disent quelques voix.) Eh bien ! non, j'aurais été coupable de désertion devant l'ennemi ! (Applaudissements sur tous les bancs.)

Toute ma vie, je n'ai eu qu'un idéal, c'est le devoir, c'est l'honneur. Aujourd'hui on veut m'arracher l'honneur, mais je le défendrai !

M. Trochu repousse ensuite les accusations d'ambition portées contre lui. Il a refusé de commander l'expédition de la Chine, au bout de laquelle se trouvait le maréchal M. Thiers, pour honorer la défense de Paris, voulait lui donner le bâton de maréchal, il l'a refusé. Il n'a eu d'autre avancement sous l'Empire que celui auquel ses campagnes et l'ordre du tableau lui donnaient droit. Lui, le plus pauvre des généraux, il a refusé de toucher ses appointements comme gouverneur de Paris.

Revenant aux mobiles de Châlons, il déclare que tous enfants de la capitale avaient le droit de défendre leurs foyers. C'était aussi l'avis de l'empereur, et si Napoléon III était rentré à Paris, tout pouvait encore être sauvé.

« Les hommes qui ont conseillé à l'empereur de rentrer, me disait l'impératrice, sont ses ennemis ! » Alors, madame, le prince Napoléon et moi, nous sommes ses ennemis ? Elle le croyait !

Au 4 septembre, il n'y avait plus d'Empire ni de République, il n'y avait plus que le pays et le prussien ! A Paris, où en étions-nous ? Les portes n'étaient pas fermées ; il y avait des canons aux forts, mais des charges pour 10 coups à peine par pièce.

La vérité, je veux l'affirmer, et vous ne la démentirez pas : c'est que dans vos incurables défiances, vous m'avez isolé à ce point que lorsque le 4 septembre est arrivé, j'étais en espèce de sequestre et sans troupes.

Tout occupé à mes travaux de défense, je ne regardais cela que comme un petit conflit, quand c'était une trahison, oui une trahison !

Le soir du 3 septembre, quand je suis arrivé des forts, j'ai appris le désastre de Sedan, et j'ai ouvert la lettre du général Soumain, qui avait cru devoir me communiquer les ordres qu'il recevait directement du ministre, M. le général Palikao.

Au 4 septembre, j'ai été victime d'une trahison cauteleuse ; si on m'avait dit : Vous n'aurez que les forts dans vos attributions, j'aurais su à quoi m'en tenir ; mais on s'en est bien gardé, et au jour de l'effondrement on est venu dire : Le général Trochu ne s'est pas fait tuer malgré ses serments.

Et l'on m'a prêté ce propos : « Je suis Breton, catholique et soldat, » que je n'ai jamais prononcé. M. Rouher a dit le tenir de l'impératrice, qui le lui aurait répété à Londres. Encore une calomnie à écarter !...

Mais je ne suivrai pas l'impératrice, cette femme intéressante et malheureuse, sur le terrain où on voudrait m'entraîner, je n'en parlerai qu'avec respect. (Très-bien ! — Mouvement.)

Le 4 septembre au matin, je suis allé aux Tuileries auprès de l'impératrice.

J'étais à une heure chez moi. Mes chevaux étaient sellés, mais je n'avais plus de troupes. La lettre du général Soumain vous a montré dans quelle situation j'étais placé. Ce point est donc bien entendu, la trahison était accomplie.

Le général Palikao se lève, s'avance au milieu du prétoire et s'écrie : « Il y a des mots que je ne laisse pas passer ! (Bravo sur le banc des témoins.)

Le général Trochu. — Je ne veux pas vous blesser ; si ce n'est pas une trahison, c'est une erreur, une erreur profonde. (Ah ! très-bien ! sur le même banc.)

On m'a dit : Mais vous ne vous êtes pas fait tuer. Non, je n'ai même pas couru de péril ; mais qui donc a couru un péril, est-ce le général comte de Palikao, qui est sorti sans danger de l'Assemblée ? Il n'y avait pas une révolution, mais un effondrement universel. On parlait d'un conseil de cinq membres qui nommerait les ministres et qui aurait à sa tête le général Palikao comme lieutenant-général. Le nom de l'impératrice disparaissait. Je m'oc-



cupai dès lors de sauver Paris des mouvements terribles de la démagogie.  
 M. le général comte de Palikao, se levant. — Si on veut me permettre un mot, je détruis tout cela.  
 M. le général Trochu. — Permettez, c'est l'affaire de votre avocat.  
 M. Lachaud. — Permettez, général, je défends M. de Villedessant. Si vous défendez votre honneur, vous attaquez le mien.  
 M. le général Trochu. — Pardon, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire; mais on m'interrompt à chaque minute de ce laborieux exposé, et il faudrait cependant comprendre qu'en m'interrompant on trouble mes souvenirs, et on prolonge le temps que je suis obligé d'employer à ma défense.

Pour la deuxième ou troisième fois M. le président croit devoir prévenir M. Trochu qu'il doit s'adresser aux jurés et non pas aux avocats ou aux témoins.

M. le général Trochu. — On ose m'accuser de conspiration! Mais tout le monde accourait chez moi, ma demeure était envahie par des députés, par une foule de personnes dont beaucoup m'étaient inconnues. M. Favre est accouru avec les autres. Les femmes mêmes venaient; M<sup>me</sup> de Mac-Mahon m'a fait plusieurs fois l'honneur de me rendre visite à l'Hôtel-de-Ville. On ne conspire pas en plein jour dans une maison ouverte à tous. J'ai voulu reconstruire l'ordre et sauver mon pays.  
 La bataille de Buzenval a été très-bien préparée, et, de tous les grands chocs du siège de Paris, c'est celui qui a le moins coûté. Nous avons perdu là des hommes dont la mort est très-regrettable, mais si l'on considère le nombre des troupes en ligne, les pertes furent relativement minimales, et je n'ai pas besoin de dire que nous n'avons pas eu ce sentiment ignominieusement coupable de faire défilé pour la mort les gardes nationaux devant les canons prussiens.  
 Voilà la vérité. Et si je ne craignais de me met-

tre ici en scène, je dirais que, jusqu'à la fin de la journée, des mobiles, ceux de la Vendée surtout, ont pris et repris des positions qui ont protégé le reste de l'armée pendant toute la durée de l'engagement. On a donc fait là un grand et bel effort!  
 Le bailli de Suffren disait: S'il vous reste un coup de canon, tirez-le toujours; c'est peut-être celui-là qui tuera votre ennemi. C'est ce que nous avons fait.  
 L'exaltation s'était emparée de toutes les lêtes, à ce point que, même après Buzenval, on me som- mait de faire une sortie torrentielle avec le gouver- nement national au milieu des soldats. Mon Dieu, aujourd'hui cela paraît absurde; mais alors cela paraissait grand.  
 A ce moment, je fus regardé comme un faiblard. J'ai été destitué et le conseil m'a remplacé par M. le général Vinoy.  
 Voilà la vérité, je ne voulais plus rentrer dans la vie publique. Dix départements m'envoyèrent à la Chambre. Je cédaï, et voilà pourquoi je suis à l'Assemblée.  
 Mais, après la discussion sur la réorganisation de l'armée, je rentrerai dans la vie privée. J'y ren- trerai dans une situation précaire. Quel que soit le verdict, je trouverai dans la retraite le calme et la sérénité qui accompagnent les consciences tran- quilles. (Applaudissements.)

L'audience est levée à six heures un quart et renvoyée à demain pour la suite des plai- doiries. Le verdict sera probablement rendu dans la journée.

Pour les articles non signés: V. CHALOPIN.

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 30 mars.

Texte: Courrier de Paris, par GÉRÔME. — Bul- letin, par TH. DE LANGRAC. — La Ceinture de Vé- nus (suite), par la comtesse DASH. — Le vendredi

saint, par JAN-KARL. — Un sculpteur de crucifix à Bethléem, par F. RICARD. — Revue scientifique, par J. RAMBOSSON. — Les quais de la Tamise à Londres, par F. RICARD. — Courrier du Palais, par MAITRE GUÉRIN. — Grands établissements de Pa- ris: les nouveaux magasins du Bon Marché. — Bor- dighera et ses palmiers, par OSSOLINI. — Un bal de coiffeurs en 1789, par Georges DUVAL. — Les grands magasins du Coin de Rue. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> IZA DE CÉRIGNY.  
 Gravures: Une exécution à l'Alhambra, tableau de Henri Regnault. — Un sculpteur de crucifix, à Bethléem. — Londres: les nouveaux quais de la Tamise. — Bordighera et ses palmiers (deux gra- vures). — Paris: sortie d'une représentation aux Italiens. — Le Christ couronné d'épines, tableau de Michel-Ange de Caravage. — Les magasins de nouveautés «Au Bon Marché». — La Nouvelle-Ar- kangel, chef-lieu du territoire d'Alaska, aux États- Unis. — Rébus.

Les Frères Mahon, médecins spéciaux des hop. de Paris, « obtien- nent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 3 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, (place du Pilon). (6)

LE  
**CHOCOLAT-MENIER**  
 SE VEND PARTOUT  
 ON ÉVITERA  
**LES CONTREFAÇONS**  
 EN EXIGEANT  
 le véritable nom.

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
 BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION  
 (ANONYME)  
 Capital: 5,000,000 francs  
 Siège social: 57, rue Tailbourg, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes ven- sées en compte-courant aux taux ci-après:

**CHÈQUES**  
 Dépôts à disponibilité . . . . . 5,65  
 soit 1 centime par jour.  
 De 12 jours à 3 mois. . . . . 4 1/2

**Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs:**  
 De 3 mois à 6 mois. . . . . 5 1/2  
 soit 1 centime 1/2 par jour.  
 De 6 mois à un an . . . . . 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de: Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Or- léans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.  
 Elle délivre également, au taux le plus mo- déré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants, et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle ren- seigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.  
 Le Président du Conseil d'administration,  
 N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O.,  
 Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AVRIL 1872.**

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.						
3 %	jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55	60	»	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»	»	1	25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	255	»	5	»	»
4 1/2 %	jouiss. 22 septembre.	79	»	»	»	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et	630	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	280	»	»	5	»
4 %	jouissance 22 septembre.	70	80	»	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	215	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	521	25	»	»	»
5 %	Emprunt . . . . .	88	45	»	»	»	10	Crédit Mobilier . . . . .	612	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	963	75	»	»	»
	Obligations du Trésor, t. payé.	430	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . .	447	50	2	50	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>					
	Dép. de la Seine, emprunt 1857	214	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	510	»	1	25	»	»	Orléans . . . . .	295	50	»	»	»
	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377	50	1	25	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	882	50	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	288	»	»	»	»
	— 1865, 4 % . . . . .	437	50	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	612	00	2	59	»	»	Est . . . . .	382	50	»	»	»
	— 1869, 3 % t. payé. . . . .	274	»	1	25	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	1005	»	»	»	»	»	Nord . . . . .	302	»	»	»	»
	— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	254	»	1	»	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	885	»	»	»	»	»	Ouest . . . . .	288	»	»	»	»
	— libéré . . . . .	254	»	1	50	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	885	»	»	»	»	»	Ouest. . . . .	288	»	»	»	»
	Banque de France, j. juillet. . . .	3750	»	»	»	»	5	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	830	»	»	»	»	»	Midi. . . . .	288	»	»	»	»
	Comptoir d'escompte, j. août. . . .	685	»	2	50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . .	740	»	1	25	»	»	Deux-Charentes. . . . .	289	»	»	»	»
	Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. .	500	»	»	»	»	5	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	37	50	»	50	»	»	Vendée . . . . .	255	»	»	»	»
	Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	345	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .												

**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'hiver, 6 novembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
 9 — 02 — — omnibus.  
 1 — 33 — — soir, —  
 4 — 13 — — express.  
 7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
 8 — 20 — — omnibus.  
 9 — 50 — — express.  
 12 — 38 — — omnibus.  
 4 — 44 — — soir, —  
 10 — 30 — — express-poste.  
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE LHEMANN-LIPPMANN.**  
 Les créanciers de la faillite du sieur Lhemann-Lippmann, entrepreneur général de la maison centrale de Fontevault, demeurant à Fontevault, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 17 avril courant, à midi.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (100)

Etudes de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), et de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise.

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,  
 Qui aura lieu le mardi 30 avril, à une heure après midi,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire.

**UNE PROPRIÉTÉ**  
 Située au village de Coulon, commune d'Antoigné, à 4 kilomètres de Montreuil-Bellay, sur la route de Coulon à Mué.

Comprenant une maison nouvellement construite, une autre maison d'habitation, grange, écuries, vastes caves et pressoirs, cour et jardin, et un clos de vignes parfaitement planté et en plein rapport, d'une contenance de 5 hectares 80 ares environ.

Cette propriété est entourée de murs et joint de toutes parts des chemins.

Accès et exploitation faciles; produit moyen annuel: 80 barriques de vin environ.  
 Mise à prix . . . 30,000 fr.  
 S'adresser, pour visiter les lieux, au fermier, et, pour avoir des renseignements, auxdits M<sup>e</sup> CHASLE et M<sup>e</sup> HACAULT, dépositaires du cahier des charges et des titres de propriété.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
 Par suite de décès,

**UN HOTEL**, sis au Puy-Notre-Dame, de construction récente, très-bien achalandé.  
 On céderait le mobilier.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
 A L'ADJUDICATION,  
 Qui aura lieu le dimanche 21 avril 1872, à midi.

En la maison ci-après indiquée,

**UNE PROPRIÉTÉ NOMMÉE LE PETIT-LERNAY**  
 Sise à Lernay, commune d'Antoigné,

Consistant en jolie maison de maître, vastes bâtiments de servitudes, écuries, pressoir et cellier, et environ huit hectares de terre en quatre pièces joignant la maison.  
 S'adresser, pour tous renseignements, à M. CHESSÉ, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (103)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
 A L'ADJUDICATION,  
 Qui aura lieu le dimanche 14 avril 1872, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire,  
**LA NUE-PROPRIÉTÉ D'UNE PROPRIÉTÉ**  
 Comprenant:

Maisons de maître et de fermier, caves avec pressoir, un beau clos de vigne d'environ 3 hectares 30 ares, deux autres morceaux de vigne et trois pièces de terre; le tout sis au village de Oiré, commune du Vaudelnay-Rillé, contenant en totalité 12 hectares 30 ares.  
 L'usufruitière est âgée de 59 ans.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**  
 A L'AMIABLE,  
 Pour entrer en jouissance le 24 juin 1873.

**UN MOULIN A EAU**  
 Nommé le Moulin de Rimodan,  
 Consistant en deux roues et deux paires de meules, 2 hectares 20 ares de pré, 1 hectare 50 ares d'île et terre.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**A VENDRE**  
 En totalité ou par portions,  
**LA PROPRIÉTÉ DE CHAMPAGNE**  
 SITUÉE

Commune du Vaudelnay-Rillé, canton de Montreuil Bellay, à 2 kilomètres du Puy-Notre-Dame et à 6 kilomètres de Doué.

Château en parfait état, vastes communs.  
 Grand parc entouré de murs, planté pour la plus grande partie en vignes d'un excellent rapport.

Terres labourables et bois-taillis en dehors du parc.  
 Entrée en jouissance immédiate.  
 S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M. GOZET, propriétaire à Ambillou, et audit M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire. (166)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 Ensemble ou séparément.

**MAISON**, sise à Saumur, carrefour de la Douve, n° 73, ayant salle à manger, salon, plusieurs chambres à coucher, écurie, parterre et bosquet; **MAISON** à côté, partant le n° 71, ayant cuisine, trois pièces, parterre et dépendances;  
 ET **PETIT LOGEMENT**, ayant entrée par la rue de la Butte-des-Moulins.  
 La maison n° 73 pourrait être louée de suite.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (122)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**MAISON**  
 A Presle, route de Doué,  
 Composée de neuf pièces, remise, écurie, jardin de 22 ares, bien assés, pièce d'eau.  
 S'adresser audit notaire. (165)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**, située à Saumur, quartier de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.  
 S'adresser à M. FORGE. (98)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**  
 DE SUITE,  
 Vingt-sept ares 50 centiares de vigne, avec arbres à fruits en plein rapport, et un petit pavillon, au Champ-Gastiveau, près le Clos-Bonnet, commune de Saumur.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue des Basses-Perrières, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
**UN FONDS DE BOUTIQUE**  
 DE MARÉCHAL,  
 Situé commune de Cunault,  
 AVEC USTENSILES ET MARCHANDISES.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. PAPI, à Courchamps.

**A VENDRE**  
 Ensemble ou séparément.

**UNE MAISON ET UN JARDIN** de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Encente.  
 S'adresser à M. YVON, entrepreneur des fumiers de l'Ecole de cavalerie, à Saumur. (146)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
 De suite

1° **MAISON**, à Saumur, rue d'Orléans, 91, occupée en dernier lieu par M. Hanry;  
 2° **MAISON DE CAMPAGNE** et **JARDIN** très-bien affrui, de 33 ares, aux Rives, commune de Saint-Martin, longeant l'Authion; belle pêche.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (170)

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
 ET SES DÉPENDANCES.

Située à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, 24, occupée par M. Laporle, huissier.  
 S'adresser à M. LECOQ-NEUSTEDT, place des Récollets, (168)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**LA MAISON BERGE**  
 Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur.

En totalité ou par portions.  
 S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (538)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levés, à un kilomètre de la gare,  
 Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> ROBEAU, notaire à Saumur. (433)

**A SOUS-LOUER**

Présentement,  
**APPARTEMENT** au 1<sup>er</sup> étage, composé de quatre pièces, avec écurie, remise, chambre de cocher et cave, place Saint-Michel.  
 Prix: 250 fr., au lieu de 500 fr. que paie le locataire actuel.  
 S'adresser à M. JAMET fils, à Saumur, ou à M. COUSCHER, maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. (181)

**AVIS.**

Le percepteur de Montreuil-Bellay demande un **jeune homme** de 16 à 20 ans, se destinant au service de la perception des contributions directes. (190)

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un **clerc**.

**HOTEL D'ANJOU.**

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

**On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.**  
 S'adresser au bureau du Journal.